

DOSSIER D'INSCRIPTION — BEAFRIKA STUDIO

Programme Intensif Beafrika Studio (2026-2027)

Ce dossier comprend le Dossier d'adhésion, le Règlement intérieur et l'Autorisation de captation et d'exploitation du droit à l'image. La signature apposée en dernière page vaut acceptation de l'ensemble du présent dossier.

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Contact d'urgence (nom et téléphone) : _____

Instagram (facultatif) : _____

2. COORDONNÉES DU PARENT / REPRÉSENTANT LÉGAL (SI MINEUR)

Pour un élève mineur, cette section doit être remplie par le parent ou représentant légal, qui accepte le présent dossier dans son intégralité (Dossier d'adhésion, Règlement intérieur et Autorisation d'image) au nom de l'élève.

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations ci-dessous sont utilisées exclusivement pour les besoins pédagogiques et artistiques du programme (ajustement des costumes de spectacle, adaptation du suivi pédagogique en cas de besoin de santé spécifique). Elles ne sont ni diffusées ni communiquées à des tiers, et sont conservées uniquement pour la durée du programme annuel.

Taille (cm) : _____

Poids (kg) : _____

Taille haut : _____

Taille bas : _____

Pointure : _____

Morphologie : _____

Tour de poitrine (cm) : _____

Tour de taille (cm) : _____

Tour de hanches (cm) : _____

Allergies connues : _____

Antécédents médicaux (cardio, articulation, asthme...) :

Besoins spécifiques : _____

Ces données de santé sont collectées avec le consentement explicite de l'élève (ou de son représentant légal pour un mineur), conformément au RGPD. L'élève ou son représentant légal peut à tout moment demander la rectification ou la suppression de ces informations en écrivant à direction@beafrika.fr.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Programme Intensif Beafrika Studio (2026-2027)

ARTICLE 1 — OBJET

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement du Programme Intensif Beafrika Studio, organisé par l'association Beafrika Production. Toute inscription implique l'acceptation totale du présent règlement.

ARTICLE 2 — INSCRIPTION ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Toute inscription est ferme et définitive. Les frais d'inscription sont strictement nominatifs et non cessibles : l'élève inscrit ne peut en aucun cas céder sa place ou ses avantages à un tiers.

Montant des frais d'inscription : 690 €, tous niveaux confondus.

Modalités de paiement :

- En 1 fois : règlement complet (valide l'inscription).
- En 3 fois : 1er versement 300 € (valide l'inscription) ; 2e versement 200 € ; 3e versement 190 €, aux dates communiquées lors de l'inscription.

Les paiements se font exclusivement via les liens Eventix transmis par l'association. L'option PayPal reste toujours possible en alternative.

Tout retard ou non-paiement entraîne l'annulation immédiate de l'inscription, sans remboursement.

ARTICLE 3 — DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la réglementation applicable à la vente à distance, l'adhérent dispose d'un délai de 14 jours à compter de la validation de son inscription pour exercer son droit de rétractation, sous réserve que le programme n'ait pas déjà débuté dans ce délai.

Si l'adhérent demande expressément le démarrage immédiat des cours avant l'expiration de ce délai de 14 jours, il reconnaît renoncer à son droit de rétractation dès lors qu'il a effectivement participé à un ou plusieurs cours.

Passé ce délai de 14 jours (ou en cas de renonciation expresse), l'inscription devient ferme et non remboursable, dans les conditions de l'Article 4.

ARTICLE 4 — PROCÉDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT (EXCEPTIONNELLE)

En dehors du délai de rétractation prévu à l'Article 3, aucun remboursement ne sera accordé, sauf décision exceptionnelle validée par la Direction Beafrika, selon la procédure suivante :

- les demandes doivent être adressées uniquement à direction@beafrika.fr, accompagnées de justificatifs officiels (certificat médical, document administratif...) ;
- la Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande ;
- en cas d'acceptation, un certificat de remboursement sera délivré, à transmettre avec un RIB à compta@beafrika.fr ;

- les remboursements suivent le calendrier de trésorerie Beafrika. Aucun délai imposé par l'élève n'est accepté.

ARTICLE 5 — COMMUNICATION OFFICIELLE

- Les questions liées au programme, planning, changements de cours ou spectacle doivent être adressées à studio@beafrika.fr.
- Les réclamations ou demandes particulières doivent être envoyées uniquement à direction@beafrika.fr.
- Tout autre canal ou sollicitation personnelle auprès de l'équipe Beafrika ne sera pas considéré comme valide.

ARTICLE 6 — PRÉSENCE, ABSENCES ET RETARDS

La présence régulière et ponctuelle est obligatoire. Les absences ou retards répétés et non justifiés peuvent entraîner l'exclusion sans remboursement.

Les élèves s'engagent à respecter les horaires et consignes donnés par les enseignants.

ARTICLE 7 — SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

La participation au spectacle est conditionnée par la présence obligatoire à toutes les répétitions et au jour J. Tout élève absent aux répétitions obligatoires ne pourra pas monter sur scène.

ARTICLE 8 — NATURE COLLECTIVE DU PROGRAMME

Le programme est collectif : aucun suivi individuel personnalisé n'est garanti. Les cours sont organisés dans l'intérêt du groupe.

ARTICLE 9 — REMPLACEMENT DES PROFESSEURS

En cas d'absence d'un professeur, un remplaçant qualifié assurera le cours. Aucun remboursement ne sera effectué à ce titre.

ARTICLE 10 — DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION

Les vidéos, projets ou shows sont des activités annexes décidées par la Direction. Ils ne constituent en aucun cas un droit.

Les conditions d'autorisation de captation et d'exploitation du droit à l'image, y compris l'utilisation par Kasandra Baty Milène Ngbolonga (fondatrice, directrice artistique et chorégraphe de Beafrika) dans le cadre de ses activités professionnelles et de sa communication personnelle, sont précisées dans l'Autorisation Droit à l'Image ci-après, qui fait partie intégrante du présent dossier.

ARTICLE 11 — GROUPE WHATSAPP

- Le groupe WhatsApp est un canal d'information uniquement.
- Les réclamations doivent être adressées par e-mail, conformément à l'Article 5.
- Tout comportement irrespectueux entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

ARTICLE 12 — RESPECT ET NON-DISCRIMINATION

L'association Beafrika Production accueille tous les élèves dans le respect des droits humains. Toute forme de discrimination, harcèlement ou atteinte à la dignité est strictement interdite. Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

ARTICLE 13 — RESPONSABILITÉ DES PARENTS ET ENCADREMENT DES MINEURS

- Les élèves mineurs doivent être accompagnés et récupérés par leur parent ou représentant légal devant la porte du lieu d'activité.
- L'association n'assure pas l'accompagnement des enfants en dehors des horaires de cours.
- Les enseignants et l'équipe Beafrika ne sont pas responsables des enfants en dehors du planning officiel.
- La présence des parents dans la salle n'est pas autorisée, sauf accord exceptionnel.
- L'inscription d'un élève mineur doit être effectuée par son parent ou représentant légal, qui accepte le présent règlement en son nom.
- En cas de non-respect de ces règles, l'élève mineur pourra être exclu sans remboursement.

ARTICLE 14 — ASSURANCE

L'association Beafrika Production est couverte par une assurance responsabilité civile pour ses activités officielles. Chaque adhérent doit également disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle. L'association décline toute responsabilité en dehors des activités officielles et des horaires fixés.

ARTICLE 15 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées dans le cadre de l'inscription (identité, contact, informations complémentaires) sont collectées et traitées par Beafrika Production uniquement dans le cadre de l'organisation et du bon déroulement du programme, conformément à la réglementation applicable (RGPD).

Les données de santé et informations complémentaires (mensurations, allergies, antécédents médicaux) sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques et artistiques (adaptation du suivi, costumes de spectacle) et ne sont communiquées à aucun tiers. L'adhérent, ou son représentant légal pour un mineur, dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à direction@beafrika.fr.

AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

Programme Intensif Beafrika Studio (2026-2027)

AUTORISATION POUR ÉLÈVE MAJEUR

1. OBJET DE L'AUTORISATION

J'autorise l'association Beafrika Production à réaliser et à utiliser des photographies, vidéos et contenus me représentant, captés dans le cadre des activités du programme (cours, répétitions, spectacles, événements, projets artistiques).

2. USAGES AUTORISÉS

Cette autorisation couvre les usages suivants :

- les supports officiels de l'association (site internet, réseaux sociaux, affiches, supports promotionnels) ;
- l'utilisation par Kasandra Baty Milène Ngbolonga, fondatrice, directrice artistique et chorégraphe de Beafrika, dans le cadre de ses activités professionnelles et de sa communication personnelle (réseaux sociaux, site internet, interviews, partenariats) ;
- l'utilisation par les professeurs, chorégraphes et intervenants de Beafrika dans le cadre de leur communication personnelle et professionnelle (réseaux sociaux, médias, interviews, partenariats, collaborations artistiques) ;
- l'utilisation par des médias, marques ou partenaires accueillant Beafrika ou ses professeurs, dans le cadre d'articles, reportages ou diffusions promotionnelles.

3. LIMITES DE L'AUTORISATION

Cette autorisation est strictement limitée à un usage de communication, de promotion et d'archivage des activités de Beafrika Production. Elle n'emporte aucune cession de mon droit à l'image à des tiers en dehors de ce cadre, ni aucune exploitation commerciale extérieure à Beafrika sans mon accord écrit distinct.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans limitation de durée pour les contenus déjà réalisés, sauf accord écrit contraire entre les parties.

4. DROIT D'OPPOSITION

Je conserve le droit de solliciter à tout moment auprès de Beafrika Production le retrait d'un contenu précis me concernant, notamment en cas d'usage manifestement contraire à l'objet défini ci-dessus, en écrivant à direction@beafrika.fr.

5. DROIT APPLICABLE

La présente autorisation est soumise au droit français.

Je consens à ce qui précède de ma propre volonté et sans aucune pression.

AUTORISATION POUR ÉLÈVE MINEUR

1. OBJET DE L'AUTORISATION

J'autorise, en ma qualité de représentant légal, l'association Beafrika Production à réaliser et à utiliser des photographies, vidéos et contenus représentant mon enfant, captés dans le cadre des activités du programme (cours, répétitions, spectacles, événements, projets artistiques).

2. USAGES AUTORISÉS

Cette autorisation couvre les mêmes usages que ceux décrits ci-dessus pour l'élève majeur :

- les supports officiels de l'association ;
- l'utilisation par Kasandra Baty Milène Ngbolonga, fondatrice de Beafrika, dans le cadre de ses activités professionnelles et de sa communication personnelle ;
- l'utilisation par les professeurs, chorégraphes et intervenants de Beafrika dans le cadre de leur communication professionnelle ;
- l'utilisation par des médias, marques ou partenaires accueillant Beafrika.

3. LIMITES DE L'AUTORISATION

Cette autorisation est strictement limitée à un usage de communication, de promotion et d'archivage des activités de Beafrika Production. Elle n'emporte aucune cession du droit à l'image de mon enfant à des tiers en dehors de ce cadre, ni aucune exploitation commerciale extérieure à Beafrika sans mon accord écrit distinct.

4. DROIT D'OPPOSITION

Je conserve le droit de solliciter à tout moment auprès de Beafrika Production le retrait d'un contenu précis concernant mon enfant, en écrivant à direction@beafrika.fr. Beafrika Production examine cette demande avec une vigilance particulière s'agissant d'un mineur.

5. DROIT APPLICABLE

La présente autorisation est soumise au droit français.

Je consens à ce qui précède, en ma qualité de représentant légal, de ma propre volonté et sans aucune pression.

SIGNATURES

En signant ci-dessous, l'élève (ou son parent / représentant légal s'il est mineur) reconnaît avoir lu et accepté l'intégralité du présent dossier : le Dossier d'adhésion, le Règlement intérieur et l'Autorisation de captation et d'exploitation du droit à l'image.

Fait à : _____ Le : _____

L'élève :

Nom et prénom : _____

Signature (mention manuscrite « Lu et approuvé ») : _____

Le parent / représentant légal (si mineur) :

Nom et prénom : _____

Signature (mention manuscrite « Lu et approuvé ») : _____